

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 198

présenté par
M. Da Silva

ARTICLE 3

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« sont insérés les mots : « de métropole » »

les mots :

« est inséré le mot : « métropolitaine » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.